DCM_2024_06_35

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf80-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf80-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2024

35

MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo », créé par délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, a permis depuis sa création de subventionner plus de 835 dossiers d'acquisition de vélos neufs, d'occasion ou d'équipements de sécurité, ainsi que de réparation de vélos. Il a démontré ainsi sa très grande utilité pour les avignonnais et avignonnaises engagés dans la mobilité active.

Par délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 24 février 2024, il a été décidé de modifier les modalités d'attribution, en les faisant varier suivant le type de prestation ou le montant facturé.

Il est ainsi prévu de subventionner :

- Pour l'achat d'un vélo d'occasion classique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 500 €,
- Pour l'achat d'un vélo d'occasion électrique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 500 €,
- Pour l'achat d'équipements de sécurité ou pour la réparation d'un vélo, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat ou de réparation TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 200 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf classique, 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 000 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf, électrique ou non, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 2 000 €,

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf80-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

- Pour l'achat d'un vélo-cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 100 € sans condition de montant facturé.

Le taux et le montant de subvention attribué par la Ville variant suivant le type de prestations concernées, il est possible de déposer un dossier de subvention intégrant plusieurs types de prestations, sous réserve que leur montant maximum de subvention soit le même.

Cette aide est cumulative aux autres dispositifs de subventions locaux ou nationaux.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder aux 26 bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo pour un montant total de 1468,50 €.

Pour rappel, d'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 24 février 2024 pérennisant et modifiant les clés du champ d'application selon la prestation du fonds d'aide municipal « Tous à vélo »,
Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 concernant la mise en place d'un fonds d'aide municipal de 30 000 € baptisé « Tous à vélo »,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération;
- IMPUTE les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf80-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. David FOURNIER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024
ACTE PUBLIE LE 24/12/2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf80-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024